

Agriculture et frontière : du conflit de voisinage à la coopération thématique entre le département du Nord et les provinces belges du Hainaut et de la Flandre occidentale

Frédéric Lescureux, Christine Margétic-Le Mené

Résumé

Dans un contexte de mondialisation des échanges, de compétition entre bassins de production, les acteurs du complexe agro-industriel et alimentaire jouent davantage avec les frontières stato-nationales dont les attributs varient conjoncturellement, l'outre-frontière devenant l'objet d'enjeux économiques. Cependant, dans le cadre du programme européen Interreg, et sur le créneau de l'agritourisme, s'est amorcée une coopération thématique transfrontalière entre le Nord et le Hainaut belge, la Flandre occidentale devant les rejoindre à court terme.

Abstract

In a context of development of the exchanges on a worldwide scale, of competition between production areas, the firms involved in the agribusiness complex act mostly on the notion of national border whose characteristics change according to the situation as relations with the country beyond the border tend to generate important outlets.

However, as part of the European programme Interreg, and as the way to develop agricultural tourism, a thematic collaboration has started on both sides of the border between the north of France and the Belgian Hainaut, the western Flanders should soon join them.

Citer ce document / Cite this document :

Lescureux Frédéric, Margétic-Le Mené Christine. Agriculture et frontière : du conflit de voisinage à la coopération thématique entre le département du Nord et les provinces belges du Hainaut et de la Flandre occidentale. In: Hommes et Terres du Nord, 1998/1. Les espaces transfrontaliers. pp. 53-58;

doi : <https://doi.org/10.3406/htn.1998.2612>

https://www.persee.fr/doc/htn_0018-439x_1998_num_1_1_2612

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Agriculture et frontière : du “conflit de voisinage” à la coopération thématique entre le département français du Nord, et les provinces belges du Hainaut et de la Flandre occidentale

Frédéric LESCUREUX

Doctorant
Laboratoire de Géographie Humaine
Bâtiment de géographie
Université des Sciences et Technologies de Lille
59655 Villeneuve d'Ascq cedex

Christine MARGETIC-LE MENE

Maître de Conférences
Jeune Equipe, Dynamique des réseaux et des territoires
Université d'Artois
9 rue du Temple, BP 665
62030 Arras cedex

Résumé

Dans un contexte de mondialisation des échanges, de compétition entre bassins de production, les acteurs du complexe agro-industriel et alimentaire jouent davantage avec les frontières stato-nationales dont les attributs varient conjoncturellement, l'outre-frontière devenant l'objet d'enjeux économiques. Cependant, dans le cadre du programme européen Interreg, et sur le créneau de l'agritourisme, s'est amorcée une coopération thématique transfrontalière entre le Nord et le Hainaut belge, la Flandre occidentale devant les rejoindre à court terme.

Mots-clés : Complexe agro-industriel et alimentaire, frontière, bassins de production, compétition, coopération thématique, agritourisme.

Abstract

In a context of development of the exchanges on a worldwide scale, of competition between production areas, the firms involved in the agribusiness complex act mostly on the notion of national border whose characteristics change according to the situation as relations with the country beyond the border tend to generate important outlets.

However, as part of the European programme Interreg, and as the way to develop agricultural tourism, a thematic collaboration has started on both sides of the border between the north of France and the Belgian Hainaut, the western Flanders should soon join them.

Key-words : agribusiness complex, border, production area, competition, thematic collaboration, agricultural tourism.

Etudier les relations qu'entretiennent agriculture et frontière conduit à s'interroger sur le rôle, éventuellement moteur, de la frontière au niveau des stratégies des acteurs du complexe agro-industriel et alimentaire (1) dans le contexte de son ouverture qui accroît les opportunités d'approvisionnement en matières premières et de débouchés, et de ce fait, le risque potentiel de relations conjoncturellement plus conflictuelles.

Or, dans le domaine agricole et agro-industriel, la frontière franco-belge offre l'originalité de ne jamais avoir constitué un obstacle aux échanges ou à la diffusion d'innovations (Lentacker F., 1974), tout au plus un filtre, ce qui assoit un réel espace frontalier (Renard J-P., 1997). Ainsi, les stratégies d'acteurs peuvent-elles, en articulant les échelles, conduire à l'authentification d'un territoire transfrontalier de contact, de nature économique et/ou identitaire. Trois modalités de fonctionnement de la frontière seront successivement envisagées à la lecture de coupures de presse, dont les informations ont été vérifiées au cours d'entretiens semi-directifs menés auprès “d'experts”. Si les bassins de production agricole, sur lesquels reposent les stratégies des firmes, transcendent les frontières (partie 1), l'attitude des organisations professionnelles et institutionnelles

face à ce rapprochement transfrontalier paraît relativement contradictoire (partie 2), ce dernier n'étant probant que dans le champ des activités tertiaires de l'agriculture (partie 3).

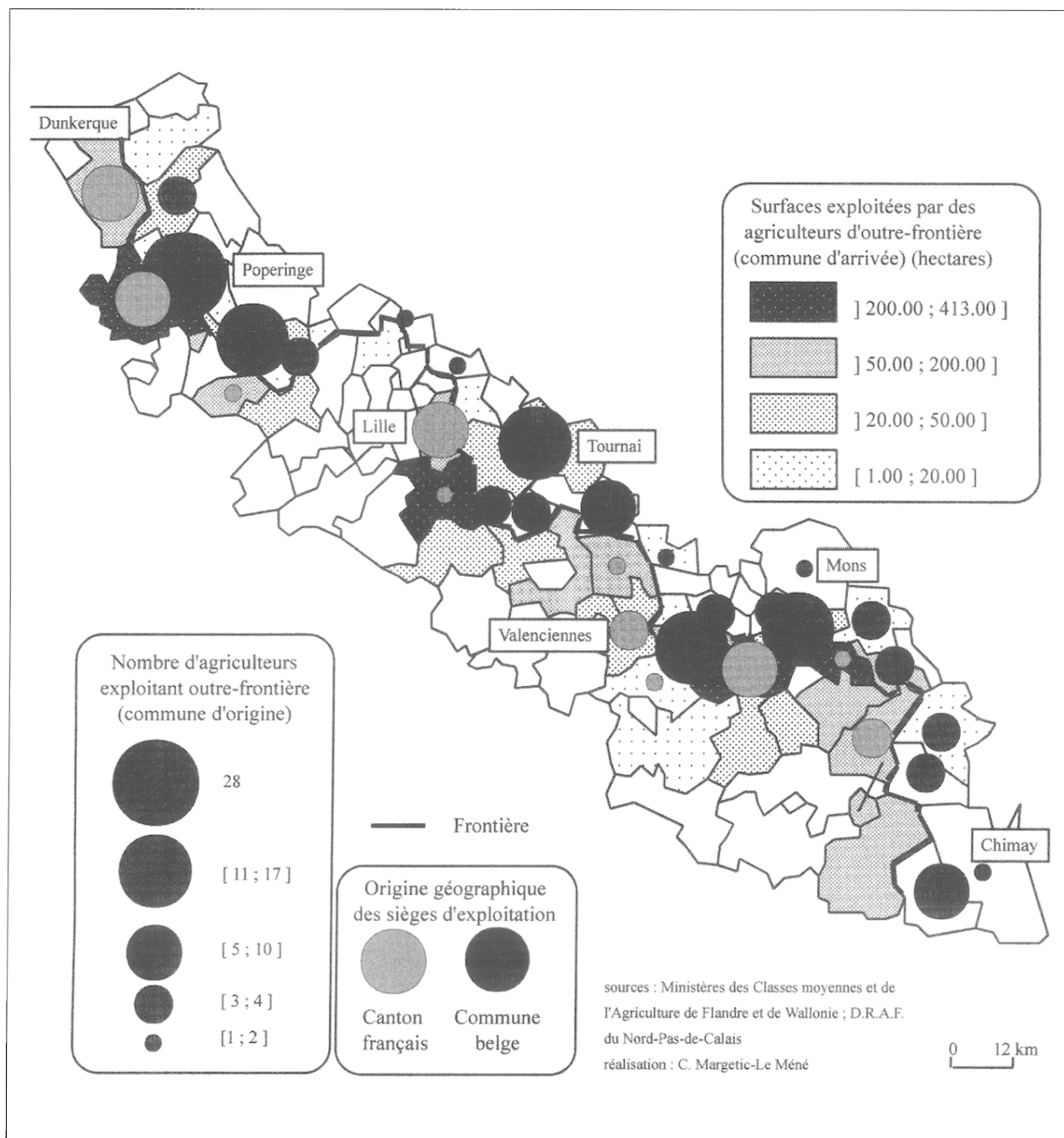
1. Les deux acteurs-clés - agriculteurs et firmes agro-industrielles - s'inscrivent dans une logique à finalité économique : “ils jouent avec la frontière”

Le contexte concurrentiel des années 1990 et l'emprise croissante, directe et indirecte, du facteur politique dans son mode de fonctionnement, du niveau international (GATT, PAC) au niveau local, ont contribué à renforcer l'importance des dimensions territoriales des économies de filière sur la base de grands bassins de production à la géographie souvent complexe : plus qu'une compétition entre entreprises ou entre filières, la compétition économique, pilier de la logique de fonctionnement du complexe agro-industriel et alimentaire, est d'abord une compétition entre bassins de production, entre “origines” alors même que l'existence de la frontière introduit de fait un différentiel sur lequel peut reposer la stratégie de croissance de certaines firmes, privées ou coopératives.

La stratégie la plus élémentaire consiste en l'appropriation d'un secteur outre-frontière comme secteur de substitution à la zone d'approvisionnement initiale, ce secteur devenant par là même espace de soutien au développement de la logique territoriale de la firme. Deux exemples sont révélateurs de telles dynamiques offensives à destination d'agriculteurs isolés.

(1) En nous référant à J. Vaudois (VAUDOIS J., 1996), par acteurs du complexe agro-industriel et alimentaire, nous entendons les agriculteurs, les industriels de l'agro-alimentaire (système Production-Transformation) et les organismes professionnels et institutionnels (système d'encadrement).

Figure 1. Distribution transfrontalière des agriculteurs ayant déclaré des surfaces primées par la PAC outre-frontalière en 1996.



Tout d'abord, dans le secteur des légumes à destination industrielle, un surgélateur belge en butte à un relatif désengagement de la part de ses exploitants, a eu l'opportunité d'étendre sa zone sous contrat à la Flandre maritime à la suite du retrait des industriels français. Ensuite, dans le secteur laitier soumis au régime des quotas de production, la stratégie développée par la laiterie *L'Abbaye* en Belgique résulte de la perte d'une part de son approvisionnement en lait à la suite de la constitution du Groupement d'intérêt économique (G.I.E.) Avesnois-Lait qui livre à Comelco, coopérative belge : l'appropriation de nouveaux producteurs étant impossible en France, la laiterie a démarché de petits producteurs belges en offrant des prix plus élevés que ceux pratiqués dans ce pays.

Un tel avantage concurrentiel de proximité peut perdre de son influence sur un laps de temps parfois assez court. Ainsi, l'attractivité du bassin traditionnel de production de la pomme de terre en Flandre intérieure est-elle actuellement partiellement remise en cause en raison d'une moindre adaptabilité des variétés aux nouvelles demandes de la consommation (pommes de terre lavées), d'une relative inadaptation aux exigences des industriels de la transformation (irrigation ...) et de l'essor de cette production non contingentée en Wallonie (effet concurrence même si les négociants belges reconnaissent toujours un savoir-faire aux producteurs flamands français).

Toutefois, une telle recherche de complémentarité spatiale peut être ressentie comme une agression ainsi que le prouve le "conflit en lisière" des céréales en Flandre. En effet, de manière récurrente, voire virulente, se pose la question d'une distorsion de concurrence entre collecteurs belges et français (coopératives notamment) : "prix illégaux", "travail au noir sans règlement des taxes" sont dénoncés par la presse régionale ; or, pour les responsables de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), ce phénomène est avant tout conjoncturel (1996, achat de 2,5 % de la récolte de blé régionale) et ponctuel spatialement (ne sont concernés que les agriculteurs proches de la frontière qui livrent leurs céréales en tracteur). Dans le même ordre d'idées, la paille, inégalement valorisée et disponible, est aussi l'objet d'un enjeu important (Lescureux F., 1994).

Ces deux derniers exemples éclairent particulièrement une conséquence de la mise en place de tels bassins transnationaux d'approvisionnement en matières premières agricoles, à savoir un recul des "acquis" de la coopération en France, voire l'affaiblissement des négociants, face à l'agressivité commerciale libérale des entreprises flamandes belges encore plus marquée depuis l'ouverture des frontières.

2. D'une "ligne-frontière renouvelée" à une "frontière désactivée"

Si la perméabilité de la frontière franco-belge semble favoriser le monde agro-industriel belge, les organismes professionnels et institutionnels peuvent servir d'"interface" ou de "relais" en vue de freiner les rapprochements en cours, ou inversement, de les initier ou de les inciter.

2.1. Les intervenants tant professionnels qu'institutionnels peuvent définir une stratégie défensive comme parade aux effets de la frontière ainsi reformée : "une ligne-frontière renouvelée"

De telles stratégies, qui reflètent la résurgence d'un "protectionnisme" parfois concrétisé par des réglementations, s'expliquent par la capacité d'attraction de la France comme l'illustre l'exemple du foncier, exemple qui exprime certaines interrogations soulevées par les changements en cours dans le monde agricole : reproduction des exploitations (coût des reprises) dans un contexte de développement de stratégies individuelles d'agrandissement (question centrale en Flandre intérieure), accessibilité à des productions contingentées ou identiques à celles outre-frontière (pomme de terre, engraissement de bovins).

Sujet de discordance ancien et récurrent, il repose avant tout sur un différentiel du prix des terres qui contribue à faire de la frange frontalière française un "espace de conquête" d'autant plus accessible que la capacité financière des Belges est en général supérieure. Vérifier la réalité de cette pression s'avère particulièrement ardu en raison du poids des locations de terre. Le biais que nous avons retenu consiste à comptabiliser les exploitants qui déposent des demandes de primes PAC dans le pays d'accueil : en 1996, 135 exploitants belges pour 2 499 ha (2 % des surfaces en céréales et oléoprotéagineux du Nord) et 44 exploitants français en Belgique pour 328 ha sont répertoriés.

Même si cette source ne permet pas de cerner l'ensemble du phénomène (non-déclaration pour des productions majeures de l'espace frontalier telle la pomme de terre), son déséquilibre et sa répartition spatiale contribuent à formuler l'hypothèse de la constitution d'un espace transfrontalier (carte 1). Néanmoins, les représentants syndicaux français l'appréhendent comme une concurrence "déloyale" alors qu'elle découle du fait que des exploitants français sont prêts à céder au plus offrant, sans se préoccuper notamment de l'installation des jeunes (existence de marchands de biens spécialisés dans ce commerce). Dès lors, leurs profondes réticences nuisent à l'instauration d'une coopération franche, donc à la "légitimité" d'un tel bassin transfrontalier, d'autant que ce problème d'acquisition de terres touche aussi à leur usage.

Quand les terres sont destinées à l'épandage de lisiers se pose la question des risques de diffusion de maladies (peste porcine, maladie d'Aujeszki) ou de parasites "sans frontière" (mouche du varron pour les bovins), donc plus largement, la question des contrôles sanitaires pour lesquels les mesures intra-nationales ou intra-régionales présentent de réelles disparités en raison de l'absence de réglementations européennes précises.

Cette limite législative existe de même pour les élevages industriels : si une loi limite la taille des poulaillers à 300 000 poules en France et en Flandre belge, un vide juridique en Wallonie explique l'accord de l'intercommunalité IEG (Mouscron-Comines-Estaimpuis) quant à l'installation d'un poulailler de 512 000 poules dans l'Eurozone, à 50 m des pre-

mières habitations françaises ! Bien que ce projet ait avorté, en raison notamment de la constitution d'une association transfrontalière regroupant les acteurs de terrain, il est reproductible dans l'espace et pour d'autres productions (porc). En fait, il soulève plusieurs interrogations (poids décisionnel d'élus de communes frontalières qui souhaitent capter des emplois ?), notamment celle relative à un manque d'harmonisation quand l'impact est transfrontalier ("légitimité" de l'Eurozone, dont la vocation première est pourtant la coopération transfrontalière ?).

Ces exemples confortent la perception de la frontière en tant que ligne de contact ou de démarcation (en deçà de laquelle on se replie ou on se protège), les acteurs professionnels ou institutionnels impulsant des processus de résistance à sa levée ou à son effacement ; néanmoins, ces mêmes acteurs peuvent être amenés à initier des rapprochements.

2.2. Inversement, ces intervenants peuvent stimuler le monde agricole en réponse à une opportunité : "la frontière désactivée"

Une complémentarité traditionnelle entre différents acteurs existe déjà pour certaines productions agricoles, telles le lin ou le porc : pour l'achat de pailles ou de filasses de lin, la Belgique occupant une position de plaque tournante, les industriels du Nord-Pas-de-Calais jouent plutôt le partenariat et la proximité car ils sont directement en concurrence avec d'autres régions françaises (Seine-Maritime) ; pour le porc, si le raisonnement n'est pas encore franco-belge, des rapprochements existent avec les organisations professionnelles et les industriels belges sur la base de la reconnaissance d'un savoir-faire et d'une qualité de la viande produite. Dans ces deux cas, la dynamique repose avant tout sur le poids de décisions de nature économique à l'échelle de bassins de production qui dépassent de simples pratiques transfrontalières.

Leur réalité est plus évidente quand l'un des acteurs (organisme professionnel) interfère au niveau de la stratégie menée par un autre acteur (industriel) dans un souci d'harmonisation et de rééquilibrage des termes de l'échange : à l'origine des contacts entre la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Nord (FDSEA) et la conserverie belge *Marcoing*, cet objectif a pris la forme d'un "pilotage" de la zone de substitution en France par l'interprofession.

En fait, on peut noter que souvent, les structures d'encadrement sont motrices en matière de rapprochements transfrontaliers. Dans le domaine de l'agriculture biologique, au-delà de la simple information réciproque (colloque), le GABNOR (2) et la CARAB (3), deux associations visant la diffusion de cette forme d'agriculture, travaillent à un projet d'achat en commun des produits d'amont afin d'atteindre un seuil critique vis-à-vis des fournisseurs.

(2) GABNOR : Groupement de l'Agriculture Biologique Nord-Pas-de-Calais.

(3) CARAB asbl : Centre d'Animation et de Recherche en Agriculture Biologique.

Outil propice à l'amélioration de la compétitivité des bassins de production, ce processus suppose une connaissance de l'ensemble des interlocuteurs potentiels (économiques et politiques), en particulier dans leur dimension interdépartementale et transfrontalière. Le Conseil Général du Nord a pris conscience de cette voie d'avenir puisqu'il a initié, dans le cadre d'Interreg, la réalisation d'un annuaire transfrontalier des organismes professionnels flamands.

En définitive, il apparaît que, pour certains secteurs de la production agricole, l'évolution en cours puisse aboutir à court ou moyen terme à de réelles pratiques transfrontalières. Néanmoins, c'est sur la base d'une réflexion globale du transfrontalier, donnant au territoire une place privilégiée, que cette réalité prend forme dès à présent.

3. Des stratégies territoriales s'inscrivant dans une logique de coopération thématique : quand les acteurs «se jouent» de la frontière

Projets, territoires et frontières sont les trois termes qui définissent au mieux l'objectif de l'initiative communautaire Interreg décidée en 1991 (Gonin P., 1994). Mobilisés par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, les organismes professionnels agricoles ont ainsi entrepris de coopérer avec leurs homologues frontaliers.

3.1. L'agritourisme comme vecteur de coopération

Soucieux, dès 1994, de cartographier à destination du grand public la distribution des structures d'hébergement dans le Hainaut transfrontalier, la FDSEA du Nord et son homologue wallonne, l'Entente syndicale UPA-UDEF, toutes deux à l'initiative du projet «Accueil à la ferme» inscrit dans le cadre du Programme d'action et de coopération transfrontalière européen (PACTE), ont résolument tiré un trait sur la frontière stato-nationale. Symbolique, cet acte traduisait leur volonté d'atteindre un objectif commun, à savoir développer sur les territoires éligibles un réseau transfrontalier de fermes d'accueil aux prestations complémentaires (hébergement, vente directe), dont la promotion serait concertée.

Dans le cadre de la procédure Interreg I (1992-94) puis Interreg II (1995-99), l'opportunité de bénéficier de financements, sous forme notamment d'aides à l'investissement, allait mobiliser ces syndicats et leurs adhérents de part et d'autre de la frontière, posant des jalons pour l'avenir.

Appuyé par les organismes professionnels et institutionnels, ce dossier «Accueil à la ferme» (4) nous est apparu d'autant plus exemplaire qu'il relève d'un courant de diversification (agriculture de services, polyfonctionnelle et peuplante) qui tend depuis peu à renouveler le champ des activités agricoles dans l'optique de pérenniser des exploitations à valeur culturelle et patrimoniale. Ce concept a d'ailleurs été défendu avec d'autant plus de force et de solidarité que les agricultures nordiste et wallonne, de type familial, sont assez similaires (Christians C., 1995; SCEES-INSEE, 1990).

(4) FDSEA-Nord & UPA-UDEF, 1996, «Rapport final du dossier «Accueil à la ferme», Programme Interreg I Hainaut-Nord-Pas-de-Calais», 30 p.

Tableau 1. Nombre d'équipements «Accueil à la ferme» financés par le programme Interreg I en Hainaut transfrontalier

Nature des réalisations	Hainaut français	Hainaut belge	Objectif Interreg II		
			Nord	Hainaut	Picardie
Gîte à la ferme	30	24			
Gîte de groupe*	1		19	19	24
Chambre d'hôtes	9	9	22	11	48
Camping à la ferme					
Ferme auberge*	3		2	-	2
Boutique de produits fermiers*	11		15	-	10
Fermes de loisirs*	11		30	0	8
Financeurs	- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais - Conseil Général du Nord	Région Wallonne (Direction générale de l'agriculture) ;	Nouveaux partenaires : - Conseil Régional de Picardie - Conseil Général de l'Aisne		

* Demandes non recevables en Belgique.

Source : Rapport final du dossier «Accueil à la ferme», Programme Interreg I Hainaut-Nord-Pas-de-Calais, 1996.

Pourtant, les modalités d'émergence et d'application du projet ont varié d'un versant frontalier à l'autre, en raison d'une divergence dans les critères d'éligibilité des équipements se traduisant par de moindres opportunités en Belgique. Pour le financement des investissements, les exploitants du Hainaut belge se trouvèrent désavantagés puisque le Commissariat général au tourisme (CGT) a préféré utiliser les montants européens disponibles pour satisfaire davantage de demandes, à la différence de la France où ceux-ci vinrent s'ajouter aux aides existantes. Au final, seuls 33 dossiers ont été agréés dans le Hainaut belge contre 65 dans le Nord (tableau 1). De même, faute de réglementations uniformes, les actions de signalisation des structures d'accueil se sont opérées là encore de manière autonome.

Force est donc de constater que l'inadéquation des champs de compétences, des cadres juridiques et des échelles d'intervention a entravé la coopération technique jusqu'à doubler la gestion du dossier, sans pour autant mettre dos à dos les chargés de mission.

3.2. La diffusion de pratiques innovantes concourt à l'intégration d'autres territoires frontaliers

Aujourd'hui relancé, à la fois par la Fédération des gîtes de France désireuse de créer un système de réservation informatique transnational, et par la Chambre d'agriculture en quête d'échanges de savoir-faire, Paul Van Mierloo, chargé du dossier pour le *Boerenbond* (puissant syndicat flamand), porte à nouveau intérêt au réseau transfrontalier de fermes d'accueil. En la matière, l'inspiration lui est en effet à chaque fois venue de France ou d'Italie.

Christian Consille, directeur de la FDSEA, s'est toutefois ému du fait que le *Boerenbond* soutenait tant les agriculteurs que les ruraux. Cependant, pour éviter une distorsion de concurrence nuisible aux Flamands français intéressés par le projet, il a accepté de collaborer à terme.

Or, il importe de remarquer que si l'Entente syndicale UPA-UDEF et la FDSEA ont d'entrée coopéré effi-

cacement pour monter le présent projet, le *Boerenbond*, contacté dès l'origine, s'est désengagé avant qu'il ne soit finalisé, à la fois en raison de difficultés financières touchant sa "Fédération pour le tourisme rural et à la ferme", mais surtout à cause d'un conflit opposant à l'époque les agriculteurs nordistes à leurs homologues flamands auxquels ils voulaient interdire l'épandage de lisiers par-delà la frontière.

Toujours est-il qu'à l'inverse d'autres dossiers moins achevés (verger conservatoire, défense et relance de la race "blanc-bleu", production endivière ...), ce projet, malgré une gestation laborieuse, a été une réussite au point de générer un afflux de candidatures. Il s'apprête même à rebondir.

En effet le périmètre couvert par Interreg devrait être élargi à court terme à l'arrondissement de Douai mais surtout au sud du Hainaut belge (arrondissement de Soignies) ainsi qu'à l'Aisne avec l'Union syndicale des agriculteurs (USAA) puis, à moyen terme, aux Flandres maritime, intérieure et occidentale.

Le champ des activités éligibles incluerait alors des "fermes de loisirs" (location de VTT ou de chevaux, étang de pêche ...) dont les gérants, candidats aux subsides, devraient forcément travailler en équipe avec d'autres exploitants ayant opté, eux, pour l'hébergement. Et ceci pour répondre à la préoccupation des porteurs du projet visant à donner réellement vie au réseau, donc à multiplier les échanges sur le terrain.

En effet en 1996, soit au terme de quatre années de collaboration, une enquête réalisée par Sylvie Van de Velde (Van de Velde S., 1990) auprès des exploitants du réseau transfrontalier a révélé que, si 82% d'entre eux le souhaitaient, 90% n'avaient jamais eu de contacts professionnels outre-frontière. Comment dès lors parler d'un véritable réseau ? Trop directive et "descendante", la démarche a généré un maillage de lieux d'activités sans vie même si, individuellement, les agriculteurs concourent de fait au développement local. La frontière n'a-t-elle

pas dès lors été involontairement confortée ? D'où l'idée des responsables syndicaux d'organiser en 1997 une rencontre entre les acteurs pour y prôner l'interactivité. Mais le directeur de la FDSEA ne souligne-t-il pas que, déjà, «le simple rapprochement de nos agriculteurs n'est pas chose facile!». Concurrentielles et sélectives les activités tertiaires de l'agriculture renouvelée auraient donc tendance à fortifier l'individualisme de leurs praticiens.

Enfin, amorcée sur l'agritourisme, créneau certes en plein développement mais encore "marginal" au regard de l'activité agricole originelle, la problématique de la coopération pourrait être élargie à l'organisation de bassins de production transfrontaliers (expérience en cours dans la Pévèle) et performants à l'échelle mondiale. C'est, cette fois, dans le cadre géographique et institutionnel de l'Euro-Région qu'un tel objectif pourrait être poursuivi.

Est-ce alors qu'on pourrait parler d'un territoire recomposé et réellement transfrontalier ? Motivée par la réussite économique des acteurs mobilisés, une telle entreprise, misant sur la cogestion des systèmes territoriaux, dénote en tout cas d'une prise de conscience de la nécessité d'agir ensemble à plus petite échelle pour espérer un développement durable des activités du complexe agro-industriel et alimentaire.

Conclusion

Ce premier article, destiné à introduire un thème de recherche encore méconnu de la géographie des frontières, s'avère déjà riche d'enseignements d'autant qu'il évoque des questions concrètes, souvent polémiques, qui soulignent des disparités transfrontalières et qui pourraient déboucher sur une aide à la prise de décision en vue d'une meilleure complémentarité bilatérale (Interreg), même dans les domaines les plus "passionnels" (foncier).

Parmi les développements à promouvoir dans le cadre du "Pôle de compétences sur l'espace rural du Nord-Pas-de-Calais"(5), une cartographie transfrontalière des complexes agro-alimentaires des productions agricoles paraît indispensable : difficile à réaliser, elle éclairerait sur l'existence d'éventuels doublons d'infrastructures (abattoir ...) et surtout, elle poserait les jalons d'une réflexion relative à la position et au rôle des structures françaises dans des bassins en émergence face à la puissance des entreprises et des organisations belges.

(5) Constitué en septembre 1996, ce pôle regroupe le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, la Chambre régionale d'Agriculture, l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille et les Universités d'Artois et de Lille I (UFR de Géographie).

BIBLIOGRAPHIE

CHRISTIANS C., 1995, "Terroirs wallons et agriculture wallonne en Belgique". In "Les mutations dans le milieu rural", Presses Universitaires de Caen, actes du colloque de Géographie rurale, Caen, pp. 21-35.

GONIN P., 1994, "Régions frontalières et développement endogène : de nouveaux territoires en construction au sein de l'Union Européenne". *Hommes et Terres du Nord*, n° 2-3, pp. 61-70.

LENTACKER F., 1974, "La frontière franco-belge : étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations". Lille, thèse de Doctorat de Géographie, 450 p.

LESCUREUX F., 1994, "Pour une agriculture territorialisante. De la moyenne vallée de la Lys aux monts de Flandre". Lille, mémoire de D.E.A. de Géographie, Université de Lille I, 91 p.

RENARD J.P., 1997, "Diffusion de l'innovation et frontières". Lille, Ve Journées I.F.R.E.S.I., pp. 15-26.

(SCEES-INSEE, 1990) SCEES-INSEE, 1990, "Recensement agricole 1988 - Principaux résultats Nord". Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, *Analyses et Etudes* n°1, 32 p.

VAN DE VELDE S., 1996, *L'agritourisme : une coopération transfrontalière dans le cadre du programme Interreg Nord-Pas-de-Calais-Wallonie*. Arras, mémoire de Maîtrise de Géographie, 138 p.

VAUDOIS J., 1996, "Economie de filière et dynamique des territoires : les bassins endiviés de la France du Nord". *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, «Recherches en Géographie Humaine - Hommage au Professeur Charles Christians», numéro hors-série, pp.237-243.